

## **ANNEXE Nr 5B**

### **Règlements pour Championnat Fédéral Cible Mouvante 50m**

A La distance est de 50m ± 1m

B La cible utilisée:

Sanglier courant sportif gauche et droit

C L'armes à utiliser doit remplir les conditions suivantes:

- 1 L'arme doit être en parfait état de fonctionnement,
- 2 la détente est libre – la double détente est autorisée
- 3 le poids propre de l'arme ne peut dépasser 5,5kg
- 4 tous les systèmes de visée sont permis. Pour la lunette, l'axe de la lunette ne doit pas être à plus de 75mm au-dessus de l'axe du canon.
- 5 Une plaque de couche réglable est autorisée. Sa courbure (positive/négative) doit être inférieure en creux/saillie à 20mm mesurés sur une perpendiculaire à l'axe du canon. Sa longueur ne doit pas excéder 150mm mesurés à partir d'une perpendiculaire à l'axe du canon. Son point le plus bas dans la position la plus basse ne doit pas être à plus de 200mm au-dessous de l'axe du canon.

D Les munitions ne peuvent présenter des défauts. Seules des munitions de calibre .22"LR (5,6mm) à percussion annulaire sont autorisées.

E Position de tir:

- 1 L'athlète est debout sans appui.
- 2 La carabine doit être supportée uniquement par les 2 mains avec la plaque de couche contre l'épaule (haut de la poitrine à droite). Le bras gauche (ou le bras droit pour un gaucher) ne doit pas s'appuyer sur la poitrine ou sur la hanche.
- 3 L'usage d'une bretelle n'est pas permis.

F Vérification du matériel

- 1 Il appartient au directeur de tir de vérifier et d'apporter, si nécessaire, une correction à tout instant, aux positions, armes et équipements des tireurs.
- 2 Tout tireur non conforme aux dispositions de ce règlement est à éliminer.

G Le concours:

- 1 Le concours sera tiré en une série de 2 coups d'essais et 10 coups en vitesse lente, puis 2 essais + 10 coups en vitesse rapide.
- 2 La passe de match commence toujours par un passage de droite à gauche.
- 3 Un seul coup peut être tiré par passage
- 4 Temps de préparation  
Après avoir été appelé, l'athlète dispose de 2 minutes de préparation avant d'annoncer le premier "PRÊT"
- 5 Procédures de tir
  - Quand l'athlète a terminé sa préparation au poste de tir, il doit annoncer "PRÊT" avant chaque tir d'essai ainsi qu'avant chaque coup de match.
  - Lorsqu'un athlète est dans l'incapacité de tirer au cours d'un passage, le coup sera considéré comme non tiré et compté zéro, à moins que les Règles autorisant l'athlète à répéter son tir ne soient applicables.
  - Tout coup tiré avant l'apparition de la cible de match doit être compté comme un Manqué (zéro).

- Les impacts en dehors des cercles doivent être enregistrés comme Manqués (zéro) et marqués « X »
- Si l'athlète n'a pas tiré, le passage est compté Manqué et marqué « - »
- Les coups n'atteignant pas la cible sont comptés Manqués
- Les impacts ovalisés et ricochets doivent être enregistrés comme Manqués (zéro).

#### H Le classement

(voir Règl.Admin. Art 21,2,1-3)

#### I Tir anticipé

(voir Section V Règl. Technique Ar.11.H)